

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, en visioconférence le 14 décembre 2020 à 20h30 heures et à laquelle étaient présents messieurs André Poulin, André Leclerc, Sébastien Leclerc, Patrice Lemay et mesdames Lina Trépanier et Mylène Bernier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire.

Absent :

Heure du début de la séance ordinaire : 20h30 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

- MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
- PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

233-12-2019 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 16 DÉCEMBRE 2019 À 20H30

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Greffe et gestion administrative
  - 3.1 Avis de motion - règlement 100-007-2021-01 fixant les taux de taxation et les tarifs de compensation pour les services municipaux pour l'exercice 2020
  - 3.2 Majoration des salaires des employés et des élus
  - 3.3 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets de \$439 000 au 21 décembre 2020
  - 3.4 Adjudication
4. Sécurité publique
5. Transport et hygiène du milieu
6. Santé et bien-être
7. Aménagement et urbanisme
8. Développement économique
9. Loisirs et culture
10. Divers
11. Période de questions aux contribuables
12. Levée de l'assemblée

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :

3.5 Ajout de 2 journées de congé aux fêtes 2020-2021

3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

3.1

AVIS DE MOTION ET DÉPOT DU PROJET DE RÈGLEMENT

**#100-007-2021-01 DÉCRÉTANT LES DIVERSES  
COMPENSATIONS, TAXES ET TARIFICATION POUR L'ANNÉE  
2021**

Avis de motion est par les présentes donné par Lina Trépanier, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le règlement # 100-007-2021-01 décrétant les diverses compensations, taxes et tarification pour l'année 2021.

Ce projet de règlement est déposé séance tenante et disponible au bureau municipal ou sur le site web de la municipalité.

3.2

234-12-2020

**MAJORATION DU SALAIRE ANNUEL DES EMPLOYÉS ET DES  
ÉLUS**

**CONSIDÉRANT** la résolution #178-10-2020 statuant sur une augmentation annuelle des salaires de 2% pour les années 2021-2022 et 2023;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a dû se conformer à la loi sur l'équité salariale au 31 décembre 2019;

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents;

**DE MAJORER** le salaire des employés, des pompiers et des élus de 2%, en fonction de la résolution #178-10-2020;

**D'AUGMENTER** le salaire de Madame Pierrette Léger de \$1.58 / l'heure incluant le 2% d'augmentation annuel.

3.3

235-12-2020

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN  
EMPRUNT PAR BILLETS DE \$439 000 AU 21 DÉCEMBRE 2020**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Saint-Édouard-de-Lotbinière souhaite emprunter par billets pour un montant total de 439 000 \$ qui sera réalisé le 21 décembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
100-009-2020-02	439 000 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

En conséquence,  
Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 décembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 juin et le 21 décembre de chaque année;

3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	85 000 \$	
2022.	86 400 \$	
2023.	87 800 \$	
2024.	89 200 \$	
2025.	90 600 \$	(à payer en 2025)
2025.	0 \$	(à renouveler)

### 3.4

236-12-2020

### RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

Date d'ouverture :	14 décembre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	21 décembre 2020
Montant :	439 000 \$		

**ATTENDU QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Édouard-de-Lotbinière a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 décembre 2020, au montant de 439 000 \$;

<b>1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.</b>			
85 000 \$	0,60000 %		2021
86 400 \$	0,70000 %		2022
87 800 \$	0,90000 %		2023
89 200 \$	1,05000 %		2024
90 600 \$	1,20000 %		2025
Prix : 98,98700 Coût réel : 1,33913 %			
<b>2 - CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LOTBINIERE</b>			
85 000 \$	1,50000 %		2021
86 400 \$	1,50000 %		2022
87 800 \$	1,50000 %		2023
89 200 \$	1,50000 %		2024
90 600 \$	1,50000 %		2025
Prix : 100,00000 Coût réel : 1,50000 %			
<b>3 - BANQUE ROYALE DU CANADA</b>			
85 000 \$	1,54000 %		2021
86 400 \$	1,54000 %		2022
87 800 \$	1,54000 %		2023
89 200 \$	1,54000 %		2024
90 600 \$	1,54000 %		2025
Prix : 100,00000 Coût réel : 1,54000 %			

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence,  
Sur la proposition de Mylène Bernier , il est conseillé à l'unanimité de tous els conseillers présents :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Édouard-de-Lotbinière accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 21 décembre 2020 au montant de 439 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 100-009-2020-02. Ces billets sont émis au prix de 98,98700 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

3.5

237-12-2020

#### **AJOUT DE DEUX JOURNÉES DE CONGÉ AUX FÊTES 2020-2021**

**CONSIDÉRANT** la recommandation gouvernementale de favoriser l'isolement social à partir du 20 décembre;

**CONSIDÉRANT** que le congé des fêtes était planifié entre le 23 décembre et le 6 janvier;

**CONSIDÉRANT** que nous avons reçu une compensation financière relié au COVID-19 afin de minimiser les impacts financiers;

En conséquence,  
Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**D'ACCORDER** en congé payé, les journées du 21 et 22 décembre afin de respecter les recommandations de la sécurité publique.

#### **4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **5. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **6.SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

#### **7. AMÉNAGEMENT ET URBANISTE**

#### **8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

#### **9. LOISIRS ET CULTURE**

#### **10. DIVERS**

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

238-12-2020

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT** que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

**QUE** la séance soit levée à 8h45.

---

**Denise Poulin, Maire**

---

**Marie-Josée Lévesque** , directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

---

**Marie-Josée Lévesque**, directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

---

**Denise Poulin, Maire**

